

ORDRE SÉCULIER DU CARMEL : COMMUNAUTÉ DE LECTOURE

Qu'est-ce ?

L'Ordre Séculier forme, avec les carmes et les carmélites, l'Ordre du Carmel réformé par Ste Thérèse d'Avila. Il est composé de laïcs désireux de vivre dans le monde la spiritualité carmélitaine (d'où le terme de O.C.D.S. = Ordre des Carmes Déchaux Séculiers). Cet Ordre Séculier comprend des **communautés** comme structures de base, chacune fonctionnant d'une manière autonome mais elles sont rassemblées dans une **structure régionale**. Toutes les régions du Sud de la France, qui comprennent 40 communautés, forment la province de France Sud. Ces communautés séculières se trouvent placées sous l'Autorité du **Père Provincial** représenté par un **Délégué du Provincial pour l'OCDS**, et du **Père Général** à Rome.

Comment s'est constituée notre communauté séculière ?

Vers 1980, des laïcs intéressés par le Carmel viennent voir la mère prieure du Carmel de Lectoure, celle-ci leur propose de prendre contact avec le Père Délégué du Provincial et la Présidente Provinciale qui leur proposent de constituer un groupe se réunissant régulièrement et recevant une formation réservée aux séculiers. Lorsque le nombre de membres ayant fait des promesses définitives a été suffisant le groupe **a été érigé officiellement en 1994 par Rome** en une **communauté séculière** après avoir reçu l'autorisation de l'Évêque.

Parcours du membre

Une personne peut demander à entrer dans la communauté si elle est attirée par la prière silencieuse, le désir d'appartenir à un groupe où elle partagera fraternellement cette vie de prière et cet enseignement carmélitain. Pour cela, un cheminement est proposé :

- 6 mois à un an où elle sera **regardante** afin de se rendre compte si la vie en communauté correspond bien à ce qu'elle attend.
- Une **entrée en formation** lui permettra de recevoir la formation initiale nécessaire pendant 2 ans.
- Si elle persiste, elle pourra faire alors une **promesse temporaire** pour 3 ans.
- Enfin, au bout de ces 3 ans, si la vocation est confirmée, elle fait alors une **promesse définitive**.

A quoi s'engage un membre ?

A venir régulièrement à la réunion mensuelle qui a lieu, au carmel de Lectoure, le deuxième mardi du mois, à partir de 9h30 jusqu'à 17h00.

A suivre une formation initiale, qui se fait en dehors de la réunion mensuelle, jusqu'à la promesse définitive, environ une demi journée par mois.

A réciter tous les jours les offices du matin et du soir et, si possible, les complies.

A participer quotidiennement, dans la mesure du possible, à l'Eucharistie.

A consacrer au moins une demi heure quotidienne à l'oraison silencieuse.

Les membres séculiers devraient être suivis par un accompagnateur spirituel et faire une retraite annuelle.

Schéma – type d'une réunion mensuelle

9h30 : accueil

9h45 :Laudes suivies d'une ½ h d'oraison.

10h20 : travail sur les Constitutions

11h : Échanges sur un thème (l'oraison, le combat spirituel, la vie fraternelle....)

11h30 :Eucharistie avec les carmélites.

12h30 repas préparé et pris en commun.

14h : Informations du président.

14h30 :Partage sur un thème de l'année préparé : une œuvre des saints du carmel , les Psaumes ou enseignement du père carme assistant tous les 3 mois,. En général, nous prenons un thème sur 1 an ou sur 2 ans (par exemple : Marie au Carmel, les manuscrits autobiographiques de Thérèse de l'Enfant – Jésus, Elizabeth de la Trinité.....)

16h30 : Goûter fraternel

